



## Mairie de Charensat

### Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2024

**Présents** : MM. BLANCHON – BACCONNET - BARRIERE – BENARD-SERRURIER (arrivée à 19h07) – BUISSON – CLOAREC – CUNY– DUBOISSET – GOURSON– POUCHOL – MOURDON.

**Absents excusés** : MARTIN – DOS SANTOS (pouvoir à GOURSON) – GRANDSAIGNE (pouvoir à BARRIERE)

**Date de convocation** : 28/03/2024

Mesdames BACCONNET et DUBOISSET ont été nommées secrétaires de séance.

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANCHON François, Maire.

**Approbation du compte-rendu du 11 mars 2024** : Adopté 13 pour – 0 contre – 0 abstention.

Précisions sur ce compte-rendu :

- **Infractions pêche** : les titres de recette ont été envoyés aux contrevenants.
- **Subventions demandées pour l'Auberge de Pays** : retour reçu de la part de la Préfecture pour le Fonds Vert, accordé à 25 % (la demande avait été faite sur 50 %)
- **Eau Potable** : comme indiqué depuis déjà plusieurs mois la compétence va être transférée à la communauté de communes. Une réunion publique a été demandée par les communes qui, comme Charensat, gèrent elles-mêmes leur adduction en eau potable.
- **Demande de David GRZONKOWSKI** : parcelle appartenant au CCAS donc sujet abordé lors de la prochaine réunion de CCAS du 22/04/2024
- **Demande de Cyrille ANJUBAULT** : une réponse lui a été envoyée expliquant que les parcelles étaient nécessaires au projet actuel de l'Auberge, mais qu'une fois le projet terminé la commune reviendra vers lui pour voir ce qu'il est possible de faire.
- **Demande de la famille GLASZIOU** : une réponse lui a été envoyée, un agent technique va se rendre chez lui pour voir les travaux à faire.
- **Plaques de rues** : l'agent technique va prendre contact avec les élus en charge du dossier pour connaître les emplacements prévus.
- **Saison culturelle** : le spectacle proposé fin mars « Bob et moi » a beaucoup plu aux personnes présentes. Problème : peu de participation et surtout peu de personnes de Charensat. Au vu du coût pour la commune, il est proposé de ne pas renouveler pour 2025. Voir en 2026.

Sauf indication contraire, les délibérations suivantes sont adoptées à 13 pour, 0 contre, 0 abstention

#### **1. Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2024**

Monsieur le Maire rappelle l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (ressources fiscales), à savoir pour la commune :

Taxe foncière (bâti) : 15,60 % + le transfert de la part départementale de 20,48 %, soit un taux de 36,08 %

Taxe foncière (non bâti) : 53,40 %

Taxe d'habitation : 9.00 %.

Les taxes pour l'année 2024 sont fixées comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 15,60 % + le transfert de la part départementale de 20,48 %, soit un taux de 36,08 %

Taxe foncière (non bâti) : 53,40 %

Taxe d'habitation : 9.71 %

#### **2. Vote du Budget Primitif 2024 Service Assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions du Budget Primitif 2024 du service d'assainissement faisant apparaître en :

Section de Fonctionnement : - Section d'Investissement :

\* Dépenses : 24 868.98 € \* Dépenses : 37 982.71 €

\* Recettes : 24 868.98 € \* Recettes : 37 982.71 €

Les propositions ont été votées comme suit :

\* au niveau chapitre pour la section de fonctionnement

\* au niveau chapitre et sans opération pour la section d'investissement

### **3. Vote du Budget Primitif 2024 Service Eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions du Budget Primitif du service de l'eau 2024 faisant apparaître en :

Section de Fonctionnement : - Section d'Investissement :  
\* Dépenses : 172 756.57 € \* Dépenses : 183 387.15 €  
\* Recettes : 172 756.57 € \* Recettes : 183 387.15 €

Les propositions ont été votées comme suit :

- \* au niveau chapitre pour la section de fonctionnement
- \* au niveau chapitre et sans opération pour la section d'investissement

### **4. Vote du budget primitif 2024 Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions du Budget Primitif Principal Commune 2024 faisant apparaître en :

Section de Fonctionnement : - Section d'Investissement :  
\* Dépenses : 906 872.69 € \* Dépenses : 2 368 755.99 €  
\* Recettes : 906 872.69 € \* Recettes : 2 368 755.99 €

Les propositions ont été votées comme suit :

- \* au niveau chapitre pour la section de fonctionnement
- \* au niveau chapitre et avec opération (pour information) pour la section d'investissement

### **5. Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **6. Création de 3 postes permanents au sein de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi de d'adjoint technique principal de 1e classe, permanent à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1e classe, permanent à temps complet
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1e classe, permanent à temps non-complet à raison de 30/35ème,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mai 2024 :

Echelle	Cadre emplois	Grades	Ancien Effectif	Nouvel Effectif
C1	Catégorie C	Adjoint technique territorial	4	4
C2	Catégorie C	Adjoint administratif principal 2e classe	2	2
C2	Catégorie C	Adjoint technique principal 2e classe	3	3
C2	Catégorie C	Adjoint technique principal 1e classe	0	1
C3	Catégorie C	Garde champêtre chef Principal	1	1
C3	Catégorie C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	0	2

Le Conseil Municipal décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée

### **7. Tarifs gîtes saison 2024-2025**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Relais des gîtes a repris la maîtrise de la commercialisation par le biais de Résa-gîtes Puy-de-Dôme. Il convient donc de fixer les tarifs de location des gîtes pour la saison 2024-2025. Les membres du Conseil Municipal décident de fixer les tarifs suivants pour la saison 2024-2025 :

SAISON 2023- 2024	TARIFS 2023	TARIFS 2024	Calendrier des saisons tarifaires
TRES HAUTE SAISON ETE	410 €	430 €	Du samedi 5 juillet au samedi 23 août 2025
MOYENNE SAISON	350 €	365 €	Du samedi 3 mai au samedi 5 juillet 2025 <u>et</u> du samedi 23 août au samedi 27 septembre 2025
VACANCES NOEL VACANCES D'HIVER*	290 €	305 €	Du samedi 21 décembre 2024 au samedi 4 janvier 2025 Du samedi 22 février au samedi 8 mars 2025
HIVER	250 €	260 €	Du samedi 4 janvier au samedi 22 février 2025 et du samedi 8 mars au samedi 19 avril 2025
VACANCES DE TOUSSAINT* VACANCES PRINTEMPS*	290 €	305 €	Du samedi 18 octobre au samedi 1er novembre 2025 Du samedi 19 avril au samedi 3 mai 2025
BASSE SAISON	250 €	260 €	Les autres périodes

\* sous réserve de modification par l'Education Nationale

CHARGES DIVERSES	
Taxe de séjour : 1,00 €/nuit/personne de + de 13 ans	
Caution : 200 €	Supplément animal : 12 €/semaine
Forfait Ménage : 75 €	Location de draps : 8 €/paire/semaine
Location linge de toilette : 10€/semaine	Bois de Cheminée : ½ stère offert, puis 30 €/ le ½ stère supplémentaire

#### **8. Approbation du programme de travaux sylvicoles pour 2024.**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de travaux sylvicoles pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Ce programme 2024 consiste à retirer les protections gibiers (gaines) et à les recycler. Il est estimé à 2 080.00 € HT.

Le Maire présente le devis correspondant (ajusté) faisant apparaître un montant HT de 2 072.00 € HT soit 2 279.20 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux sylvicoles 2024 tel que présenté par l'ONF et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le devis correspondant d'un montant de 2 072.00 € HT soit 2 279.20 € TTC.

#### **9. Proposition d'achat de parcelles dans la forêt communale**

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mesdames Isabelle BOUDOL et Nathalie LOUIS, propriétaires des parcelles suivantes dans la forêt communale : C 1107 (324 m²) C 1108 (7 026 m²) C 1110 (850 m²) C 1111 (3 490 m²) C 1112 (2 240 m²). Ces parcelles sont mises en vente, et enclavées dans la forêt communale, entourées de parcelles appartenant à la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire parvenir une proposition d'acquisition de ces parcelles d'une superficie totale de 13 930 m² pour un montant de 2 150 € aux propriétaires actuelles.

Le Conseil Municipal accepte de faire une proposition d'acquisition des parcelles, charge Monsieur le Maire ou son représentant d'envoyer la proposition aux propriétaires et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour procéder à l'acquisition des parcelles en cas d'accord des propriétaires actuelles et pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### **10. Aliénation de la parcelle B N°457 – Section « Les Marmétoux »**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Guy RIQUE a demandé à acquérir la parcelle B N°457 appartenant aux habitants de la section des Marmétoux d'une superficie de 840 m², attenante à sa propriété. Monsieur le Maire propose de fixer le prix du m² à 2 € soit un prix total de 1 680 €.

Le Conseil Municipal se déclare favorable à l'aliénation à la personne susmentionnée de la parcelle B N°457 d'une superficie de 840 m² avec un prix fixé à 2 € le m² soit un montant total de 1 680 €. Il demande à Monsieur le Maire de convoquer les électeurs de la section des Marmétoux afin qu'ils délibèrent sur ce sujet.

- Questions diverses.

\* Annexe de la mairie : demande des élus d'avoir une réflexion sur le projet. Voir ce qui peut être fait par les agents en interne. Cela permettrait de diminuer les coûts et de les répercuter sur l'Auberge.

- \* Bâtiment d'accueil : comme pour l'annexe, les élus demandent une réflexion sur son activité et principalement autour d'un projet de restauration.
- \* Consultation des organismes bancaires : afin de contracter un emprunt les membres du conseil municipal donnent autorisation à Monsieur le Maire pour procéder à une consultation des organismes bancaires.
- \* Tarification de la cantine : Depuis le 1er janvier 2024, une bonification de 1 € de plus par repas est mise en œuvre pour les collectivités dont les cantines s'engagent à respecter les engagements de la loi EGALIM. La commune de Charensat en faisant partie, elle pourra prétendre à cette bonification à l'aide d'un avenant.
- \* Biens sans maître : problème d'une parcelle en bordure de la voirie forestière de 2019 qui avait été déclarée « propriétaire inconnue » et pour laquelle un héritier vient de se manifester. Prendre contact avec un notaire ou avocat pour savoir ce qu'il est possible de faire.
- \* Adhésion à la connexion WIFI63 : proposé depuis plusieurs années aux habitants. Ne fonctionne plus suite au changement de la box internet, et très peu voire pas d'habitants ne s'en servent. De plus, du fait d'un débit très limité, il est compliqué de se connecter sur ce réseau départemental pendant les heures d'ouverture de la mairie puisque cela entraîne une mauvaise connexion au sein de la mairie. Il est donc décidé de procéder à la résiliation.
- \* Branchages sur la route : faire un courrier à Monsieur BALLEIDIER lui indiquant que des branches dépassent de son terrain et heurtent certains véhicules sur leur passage.
- \* Chemins au Bois Labrousse : Monsieur TAILLARDAT a signalé à plusieurs élus que le chemin en face du communal de Bregiroux (Roche d'Agoux) est très endommagé suite au passage d'engins de débardage. Demander au propriétaire une remise en état.

### Délibérations prises

- 27/2024 : vote du budget primitif 2024 - commune**
- 28/2024 : vote du budget primitif 2024 – service assainissement**
- 29/2024 : vote du budget primitif 2024 – service eau**
- 30/2024 : création de 3 postes permanents au sein de la mairie**
- 31/2024 : taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2024**
- 32/2024 : tarifs gîtes saison 2024-2025**
- 33/2024 : approbation du programme de travaux sylvicoles pour 2024**
- 34/2024 : proposition d'achat de parcelles dans la forêt communale**
- 35/2024 : aliénation de la parcelle B 457 – section « Les Marmétoux »**
- 36/2024 : fongibilité des crédits M57 pour l'année 2024**